Compte rendu des activités et des maraudes du Collectif de Soutien des Exilés du 10ème arrondissement de Paris

Mai 2012

Des mineurs toujours maltraités

En mai ils étaient en moyenne 19 chaque jour à devoir dormir dehors.[1]

Durant ce mois les 45 places d'hôtel ouvertes pour la période hivernale ont été progressivement fermées, les jeunes logés étant pour une large partie remis à la rue car le temps d'attente pour une prise en charge en foyer ou hôtel par la PAOMIE (Plateforme d'Accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers de FTDA) augmente : fin mai il y avait plus de 100 jeunes en attente.

Le nombre de mineurs se rendant à Colonel Fabien (puis dans les bureaux de la PAOMIE) le soir, dépassait la soixantaine un soir sur quatre.

Ceci a provoqué des tensions et pour être tranquilles certains intervenants de FTDA ont abandonné les critères utilisés jusqu'ici, jeunesse, fragilité, danger, isolement, pour des critères ethniques. On parle alors du groupe des "afghans", de celui des "africains", de celui des "maghrébins", de celui des "pakistanais et bangladeshis", et le tri intègre une notion de quota en fonction du nombre de mineurs présents appartenant à ces différents groupes. La définition de ces groupes et ces quotas posent un sérieux problème éthique et renforce l'aspect "tri au faciès".

Si les jeunes pouvaient comprendre et accepter une logique de tri basée sur les critères initiaux indiqués plus haut, les pratiques actuelles contribuent à renforcer des attitudes communautaristes qui ont naturellement conduit aux tensions observées début mai et à des réactions parfois tant des jeunes "afghans" que des jeunes "africains" (selon les termes employés place du colonel Fabien).

Le 13 mai 19 jeunes afghans ont décidé de refuser d'aller à l'ESI de la rue Bouret où quelques-uns sont mis à l'abri pour la nuit. Ils avaient déjà réagi le vendredi précédent car le tri effectué par la même intervenante en avait laissé certains, parmi les plus jeunes, dehors. A noter qu'un jeune algérien de moins de 16 ans, avec son acte de naissance l'attestant et faisant très jeune, suivi par la PAOMIE, a lui aussi souvent été la victime de ce tri ethnique.
Seule réaction de l'intervenante en question « ce n'est pas grave, s'ils ne veulent pas venir tant pis… il y aura de la place pour les autres ». Pour elle laisser dehors des jeunes de moins de 15 ans en situation de danger n'était pas un problème.
Le lendemain, son refus de prendre en charge un jeune nouvellement arrivé et la manière assez dure dont elle a répondu à un jeune qui était prêt à lui céder sa place a provoqué des réactions très agressives.

Les 15 et 17 mai ce sont les maliens qui ont violemment réagi et ont failli en venir aux mains avec l'équipe de FTDA. Plusieurs soirs ils ont refusé d'aller à l'ESI.

Observations de deux maraudeurs :

« A mon arrivée, j'ai discuté avec un groupe de 3 maliens, débarqués à Paris depuis 3 jours. Deux d'entre eux ont dormi hier à l'ESI ; ils ont déjà vu la PAOMIE, sont reconnus mineurs et ont acte de naissance et carte d'identité malienne.

Les jeunes arrivent en grappes, un grand nombre d'africains, maliens pour la plupart. Pour JM, également présent, leur nombre a triplé en deux jours…

---

[1] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1296

L'intervenante FTDA n'est pas celle d'hier tant décriée. Ceci dit, avec 63 jeunes, nombreux sont ceux laissés à la rue, et c'est ce soir au tour des maliens de se révolter. Ils dénoncent le racisme du tri, car à leurs yeux, pas un seul africain n'a été mis à l'abri ce soir. La plupart de ceux emmenés à l'ESI sont afghans ou Bangladeshis. Beaucoup d'excitation et d'énervement, bien compréhensif devant l'absence de perspectives autres que de dormir à la rue pour les 38 jeunes laissés dehors ce soir. »

« Hier, on était trois à assister au marché de l'hébergement des mineurs. Il y avait donc une soixantaine de jeunes multicolores arrivant par petites vagues qui perturbaient les intervenants de FTDA. Comment l'intervenante responsable du tri peut-elle mater ces jeunes sdf avec une telle indécence, parcourir et re parcourir plusieurs fois leur long cercle ovale sur fond de vitrine Picard en les dévisageant un à un avant de faire ses choix au faciès ? On devrait suggérer au directeur de FTDA de la remplacer par une aveugle. Le tri serait moins scandaleux. »

Les comportements individuels de tel ou tel ne sont certes pas le principal problème auquel ont à faire face ces enfants et adolescents. Mais certains comportements nous semblent difficilement acceptables car ils aggravent une situation déjà scandaleuse au lieu de tenter d'y remédier. La question de fond reste que le système mis en place est, volontairement, ingérable et que certains acceptent de le gérer acceptant aussi chaque soir que les droits de ces mineurs à la rue soient en permanence bafoués

Le 21 mai FTDA a donc décidé de transférer le lieu du tri à l'intérieur des bureaux de la PAOMIE 127 bd de la Villette. Ceci ne règle bien entendu pas le problème du manque de place ou du tri au faciès, mais répond plutôt à la volonté de certains intervenants d'échapper aux regards extérieurs. En effet, s'il s'agissait seulement de mettre les jeunes à l'abri des intempéries durant le tri et de les accueillir dans des conditions plus dignes (il est indéniablement plus agréable d'être dans une salle, assis, que dehors debout, en files), on se demande pourquoi cette mesure n'a pas été prise plus tôt, notamment cet hiver. Mais peut-être que FTDA craignait que les jeunes non choisis refusent de sortir pour aller dormir dans le froid ?

Un des effets collatéraux de cette mesure a été que les maraudes, déjà quasiment inexistantes, ont totalement disparu de ce dispositif. Avant, les intervenants faisaient l'effort d'aller à Jaurès voir les mineurs présents. Maintenant ils restent dans le bureau de la PAOMIE. Les fonctions de repérage des jeunes dehors, de mise en confiance…, éléments fondateurs du dispositif Versini, et pour lesquelles FTDA reçoit des subventions, n'existent plus.

Le retour du concept de « mineurs en transit »

La mise en place du nouveau dispositif s'est également accompagnée de l'ouverture temporaire (pour un mois) de 15 places d'hôtels supplémentaires sur financement du Conseil Général. Si cela permet de mettre plus de jeunes à l'abri, c'est aussi un retour en arrière dans le discours, principalement vis-à-vis des jeunes afghans. En effet ces 15 places sont faites pour les « mineurs en transit » qui parait-il posent problème pour la gestion du dispositif de primo accueil.

On en revient donc à la situation de 2005/2006 où les jeunes Afghans étaient considérés comme en transit vers l'Angleterre (à cette époque… car maintenant se dirigent plutôt vers les pays nordiques) et donc ne nécessitant ni une protection ni un suivi socio-éducatif. Bizarre interprétation de la loi sur la protection de l'enfance et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui ne font pas de différences entre les mineurs en danger.
FTDA et les responsables parisiens de la protection de l'enfance, pris dans une logique de gestion de flux, ne se rendent pas compte (ou veulent ignorer) que les déplorables conditions d'accueil à Paris, les perspectives de plus en plus réduites de prise en charge sont des éléments qui poussent de plus en plus de jeunes (notamment les Afghans) à partir en province ou dans d'autres pays.

Sur les 536 jeunes Afghans arrivés depuis le début de l'année, 107 en mai, combien accepteront de rester dehors des semaines, puis de végéter des mois en hôtel ou dans le foyer Georges Sand avant enfin de bénéficier d'une protection, d'une scolarisation et d'un suivi socio-éducatif auquel ils ont légalement droit mais qui leur est, de fait, refusé ?[2] Très peu, moins d'une dizaine probablement, d'autant plus que, compte tenu de ces délais qui sont de l'ordre de 6 mois et de la décision de l'ASE de supprimer les contrats jeunes majeurs pour ceux pris en charge après 17 ans, les perspectives d'avenir sont quasi inexistantes, en dehors de la demande d'asile, pour ceux arrivés à Paris après 16 ans et demi.

A noter aussi qu'être mis dans un hôtel sans aucune aide, même pas de produits d'hygiène ni de petit déjeuner et de repas, ne les aidera pas à penser qu'ils peuvent construire leur avenir en France. Pas de suivi médical non plus pour eux comme pour les autres pris à l'ESI, s'ils n'ont pas eu l'entretien avec la PAOMIE. Un jeune qui avait très mal aux dents a dû se débrouiller tout seul, l'intervenante de la PAOMIE à laquelle il avait été adressé se contentant de lui donner une adresse.

Autres problèmes de mineurs

A., qui avait eu le 12 décembre dernier une OPP avec date de naissance au 31/12/1995 vient de repasser devant le juge le 24 avril après contestation de l'authenticité de la taskera par l'ASE et une expertise osseuse le déclarant majeur. La taskera aurait été déclarée non authentique. Il a donc été déclaré majeur. Comme il a fait une demande d'asile, FTDA mineur lui aurait garanti un hébergement mais se posent des questions par rapport à sa scolarisation (il suit actuellement seulement des cours de français à la Maison du Jeune Réfugié) et à ses moyens de subsistance.

Même situation pour N, dont l'audience a eu lieu le 15 mai. Visiblement le juge avait pris sa décision avant l'audience et n'a pas tenu compte de ce que disait l'avocat (notamment sur l'expertise osseuse disant qu'il a plus de 18 ans alors qu'au moment de l'expertise il avait plus de 17 ans et que compte tenu de la marge d'erreur de 18 mois, c'était compatible avec l'âge allégué). Ce qui pose le plus de problème dans cette situation, c'est son état mental; il ressent profondément l'injustice d'une prise en charge défaillante (arrivé en France le 29 juin 2011, il est pris en charge par FTDA mineur le 8 juin, a un rdv à l'ASE le 16 septembre, sa taskera est expertisée le 15 novembre et l'expertise osseuse a lieu le 16 février) et estime qu'on lui a fait perdre ainsi presque un an de sa vie.

Un autre A H, n'aura pas de contrat jeune majeur après son CAP; il a maintenant 19 ans et seulement une APS ne donnant pas d'autorisation de travail, jusqu'au 30 septembre 2012; il va d'APS en APS depuis le dépôt de son dossier en préfecture à Chartres avant ses 18 ans; Il s'inquiète car il n'a pas de promesse d'embauche, ni de contrat d'apprentissage et a peur de ne plus avoir de permis de séjour après le 30 septembre, malgré ses trois années en France.

Enfin, fin mai, appel d'un jeune Afghan de 14 ans placé dans une famille d'accueil à Auxerre: il parle en chuchotant pour que la famille ne l'entende pas... il est en train de craquer compte tenu de l'attitude de la famille et veut en partir;
En larmes il raconte ses problèmes Il indique notamment la dureté du comportement de la famille à son égard, ne lui laissant même pas la possibilité de se servir un verre d'eau sans autorisation.
Il signale également le fait que le comportement de la famille ne respecte pas ses convictions et le heurte, comme par exemple la présence de chiens lors des repas, un manque d'hygiène… Il se plaint aussi du manque de suivi médical.
Ce jeune, déjà traumatisé par les problèmes rencontrés en Afghanistan et vécus lors de son voyage, fait des cauchemars toutes les nuits, pleure, maigrit. Il est visiblement en très grande souffrance psychologique et ne peut plus supporter ces conditions de vie.
Impossible de joindre sa référente de l'ASE à Paris au téléphone ; la directrice de la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du Conseil de Paris) et le Chef de

[2] Plus d'informations sur le site exilés10 : http://www.exiles10.org/spip.php?article1303

Bureau de l'ASE ont été saisis de la situation par fax… reste à savoir quelles mesures ils vont prendre pour remédier à cette situation

Les demandeurs d'asile toujours à la rue

Le camp sous le métro entre Jaurès et Colonel Fabien n'a pas été démantelé, mais cela risque de se produire sous peu. En effet FTDA et La Ville de Paris ont fait plusieurs maraudes, enregistrant les noms et la situation de ceux qui y dormaient. Normalement la plupart devraient être relogés comme cela a été le cas lors de l'évacuation, les années précédentes, des campements établis sur les quais du canal St Martin.

En attendant, les terrains de basket où dormaient un certain nombre, dont beaucoup de mineurs refusés le soir par FTDA, ont déjà été fermés par des chaînes.

En mai l'action du Collectif a permis d'obtenir des injonctions d'hébergement pour 5 exilés dont 4 avec astreinte de 50 euros par jour. Fin avril 9 autres avaient obtenus des astreintes de 100 euros par jour et une décision du 21 mai leur accorde 1500 euros au titre d'une liquidation provisoire de l'astreinte.

Suite des violences des mois précédents

L'exilé qui avait été tabassé a décidé de partir en Province. En effet un de ses agresseurs, informé de la plainte, l'a menacé de mort. De plus l'attitude du policier ayant reçu le complément de plainte laisse peu de chances de voir ses agresseurs activement recherchés, comme en témoigne la personne qui l'a accompagné :

« Le gardien de la paix qui nous a reçus a commencé par nous expliquer que, même si l'on connaissait le nom potentiel de l'auteur de l'infraction et que l'on savait qu'il était logé par l'association France Terre d'Asile, les démarches visant à compléter la plainte par ces informations n'aboutiraient pas. Il a conseillé à M de rechercher lui-même son agresseur puis de prévenir la police. Il a ensuite indiqué qu'il pouvait se rendre dans un autre lieu et que l'Europe était suffisamment grande. »

Le Collectif a décidé de porter l'affaire devant le procureur de la République, d'autant que de nombreux témoignages ont été recueillis par la suite au sujet de violences, de racket, exercés par ces mêmes personnes.

Arrestations

L'OCRIEST (Office Central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et de l'Emploi d'Etrangers) a procédé le 22 mai à l'arrestation d'une dizaine d'afghans au parc Villemin dans le cadre du démantèlement d'un supposé réseau de passeurs. Parmi eux deux mineurs, libérés après 24h de garde à vue.